**OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**MISE EN CONCURRENCE**

**Personne publique** : Commune de La Turballe - 10 rue de la Fontaine – 44420 LA TURBALLE – 02.40.11.88.00

**Cadre légal de l’avis** : convention d’occupation du domaine public avec mise en concurrence préalable en application de l’ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017 et des articles L 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes physiques.

**Objet de l’avis** : appel à candidature pour l’occupation contractuelle d’un emplacement sur le quai Saint-Pierre, pour y implanter un manège pour enfants.

**Conditions :**

Surface concédée : 64 m²

Redevance annuelle : 4.500 €

Durée de l’occupation : 10 ans.

**Dépôt des candidatures** : Les candidatures sont à déposer en mairie pour le vendredi 6 mars 2020 – 16h

Renseignements : Véronique PALAIS, Directrice de l’Administration Générale – 02.40.11.88.73 - [secretariat.general@laturballe.fr](mailto:secretariat.general@laturballe.fr).

Publié le 21/02/2020